

## CHARTRE DES ADHERENTS DE L'AMIENS AERO MODELES CLUB

(Décision du bureau le 15 Décembre 2014 pour préciser les objectifs de l'association et résumer ses statuts et règlement intérieur)

**A faire lire et signer avant toute adhésion ou renouvellement d'adhésion. Il est nécessaire d'accepter cette charte pour adhérer à l'AAMC.**

- 1 - Le but de l'association est la pratique de l'aéromodélisme sous les formes autorisées dans le règlement intérieur de l'association (qui reste modifiable)
- 2 - Cette pratique est une passion qui reste avant tout un moyen de détente. Chacun fera en sorte de favoriser un esprit de convivialité et de camaraderie.
- 3- Cette activité doit être pratiquée dans le respect d'autrui et des règles de sécurité élémentaires précisées dans le règlement intérieur porté à la connaissance de chacun .
- 4- Cette activité fera l'objet d'une entraide permanente pour permettre l'initiation et la progression dans la pratique de l'aéromodélisme. L'initiation et la progression sont rendues possibles par le recours aux moniteurs désignés officiellement avec le matériel du club en double-commande (leçons payantes) mais aussi par la coopération entre membres avec du matériel personnel.
- 5- Les rapports entre les membres seront régis en toutes circonstances par la courtoisie, une communication verbale correcte, les règles démocratiques et éventuellement l'arbitrage du bureau en cas de désaccord ou de conflit.

Je soussigné, désireux d'adhérer ou de renouveler mon adhésion à l'AAMC, accepte de me conformer aux principes énoncés ci-dessus.

**NOM** .....

**Prénom**.....

**Date** .....

**Signature**.....

**Bureau AAMC 2016 constitué de Mrs PETIT M, BRINGARD JP , LEGRAND A, OSSART JC,**

**TARDIEU D, DEWIDHEM P, MARAIS K**

.